

Modalités de fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité Saison 2022-2023



Modalités d'inscription et d'annulation

L'accompagnement à la scolarité est organisé par la MPT de Saint-Pierre. Il faut donc adhérer à l'association pour pouvoir participer à ses activités.

En début de chaque rentrée scolaire, le dossier d'inscription doit être rendu complet avant la première journée d'accueil. L'enfant ne pourra être accueilli si le dossier est incomplet.

Ce dossier est à récupérer à la MPT pendant les heures d'ouverture de l'accueil. Pour une nouvelle inscription, il est demandé de prendre rendez-vous avec la responsable enfance (voir la rubrique contacts).

Pour que le dossier soit complet, il doit comprendre :

- La fiche sanitaire de liaison
- Le coupon de réponse de ce livret
- Un certificat médical attestant que les vaccins obligatoires (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique) de l'enfant sont à jour ou attestant d'une contre-indication pour ces vaccins (ou la photocopie du carnet de santé)

Pour toute l'année, vous devez préciser quel(s) jour(s), l'enfant sera présent à l'accompagnement à la scolarité. Il est possible de changer de jours au cours de l'année si la responsable enfance a été prévenue et s'il reste des places les autres jours.

En cas d'absence, merci de prévenir dès que possible car toute absence non prévenue sera facturée.



Lieux d'accueil et horaires

L'accompagnement à la scolarité est ouvert tous les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h00. Les enfants du CP au CM2 peuvent être accueillis un à plusieurs jours par semaine.

L'accompagnement à la scolarité a lieu dans les locaux du bâtiment du milieu de l'école de Kerargaouyat à l'étage (accès rue de Bruxelles, bâtiment du milieu).

La responsable enfance va chercher les enfants de l'école de Kerargaouyat dans la cour à 16h30. Les enfants des autres écoles sont amenés par leur parent ou une personne autorisée directement dans la salle.

Dès leur arrivée, les enfants prennent un goûter composé d'un fruit, d'un produit laitier et d'un produit céréalier. Ensuite chaque enfant rejoint un accompagnateur bénévole pour faire ses devoirs ou la responsable enfance pour des activités éducatives.

L'accueil des familles se fait à partir de 18:00, si vous souhaitez venir chercher votre enfant avant merci de nous en avvertir.

Les tarifs et la facturation

Nos tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial. Si vous ne nous communiquez pas votre quotient familial avant la première facturation, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

Voici les tarifs valables jusqu'au 31 juin 2023 :

Quotient familial	<376	377 à 480	481 à 560	561 à 800	801 à 1000	>1000
Accueil	0.25€	0.5€	0.75€	1€	1.25€	1.5€

La facturation se fait en fin de mois en fonction des présences effectives de l'enfant. Elle est envoyée par courrier ou remise en main propre.

La facture est à régler dès sa réception. En cas de difficulté de paiement, il est possible de mettre en place un échelonnement des paiements. Sans règlement ou information de votre part, une 1ère relance payante (1€) vous sera adressée après 30 jours, une 2ème (5€) après 60 jours et une 3ème (10€) après 90 jours.

Les factures peuvent être réglées à la MPT par chèques, chèques vacances, espèces ou auprès de la coordinatrice par chèques ou chèques vacances.

Affaires personnelles

En fonction des activités, il faut prévoir des vêtements adaptés et sans valeur.

Il est préférable de ne pas apporter de jeux ou jouets de la maison. En cas de perte, nous déclinons toute responsabilité.

Contacts

Maison Pour Tous de Saint-Pierre
25 rue Victor Eusen
29200 BREST
02 98 45 10 92
mpt-stpierre@orange.fr

Laura Poulard
Responsable enfance
de la MPT de Saint-Pierre
06 03 70 67 35
alsh-ae.mptstpierre@orange.fr

✂.....Coupon à remplir et à donner avec le dossier d'inscription.....

Mon enfant viendra les jours suivants :

.....

A, le

Signature :